

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°64 (arrêté de promulgation du 22 août 1930)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion «honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 17 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces Jois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 27 juillet 1930 étendant aux colonies, pars de protectorat et territoires sous maldat relevant du ministère des colonies l'application des articles 197 à 202 de la loi de finances du 16 avril 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué à la Côte français des Somalis le décret du 27 juillet 1930, susvisé, étendant, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, l'application des articles 197 à 202 de la loi de finances du 16 avril 1930.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon-baissac